



MAIRIE
DE

COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2022
18H00 – MAIRIE DE COGGIA VILLAGE**

Date de la convocation :
26/06/2022

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :**
11

**Nombre de Conseillers
En exercice : 11**

**Nombre de Conseillers
Présents : 07**

Nombre de votants : 08

Quorum : 06

Secrétaire de séance :
Monsieur COGGIA
Jean-Dominique

L'an deux mil vingt deux, et le jeudi 30 juin, à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de Monsieur COGGIA François, MAIRE.

Étaient Présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur
AMPART Jean-Claude, Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis,
Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur RAFFALLI
Louis, Monsieur SPADA Sébastien, Madame BIFERALI
Martine.

Étaient Absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur
MALATESTA Ludovic, Madame AÏUTTI Dominique, Madame
ANDREÏ Brigitte.

Absents Représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne
pouvoir à Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis.

1. Modalités de publicité des actes.

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de délibérer avant le 1^{er} juillet 2022 sur les modalités de publicité des actes, il propose au conseil municipal d'assurer cette publicité par affichage à la mairie et à la mairie annexe.

Cette proposition recueille l'unanimité des suffrages exprimés soit 08 voix pour et 0 contre et est adoptée.

2. Désignation des conseillers municipaux membres du comité des fêtes.

Le Maire, dans le cadre de la création du comité des fêtes communal, expose au conseil municipal la nécessité de désigner les conseillers municipaux membre de ce comité.

Sont proposés :

Membre de droit : François COGGIA, le Maire

Membre permanent : ANDREÏ Brigitte et BIFERALI Martine.

Cette proposition recueille l'unanimité des suffrages exprimés, soit 08 voix pour et 0 contre et est adoptée.

Le conseil municipal est clôturé à 22H00.

Le Maire,

François COGGIA

